

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

Séance du 17 septembre 2025,
L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept septembres à 20 heures 00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal,
sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Nombre de conseillers municipaux votant : 15

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
POIRON Jean-Pierre
ESCOFET Danièle
COLLON Colette
DENIS Chantal
MESSAOUDI-PERRET Merryl

GIROUD Marc
CHAVEROT GILBERT
PERRIER Guy
BISSAY David
MUZELLE Robert
LAURENT Michel

Excusés :

SERRAILLE Joëlle : pouvoir à Colette COLLON
LANGE Audrey : pouvoir à Jean-Claude PALAIS

Désignation du secrétaire de séance : Madame Colette COLLON

2025.07.02

Objet : Grille des tarifs de location – année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :
ARRETE et APPROUVE les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2026 :

I - LOCATION salle Jean Garel

Capacité : 600 personnes assises – superficie : 40 x 20 soit 800 m²
Pas de cuisine

* Première location gratuite pour les sociétés (Une participation de 100 euros sera demandée pour la participation des fluides pour toute réservation)

* A partir de la seconde location annuelle pour les sociétés :

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| * Pour les locations suivantes | 500 € |
| * Caution | 1 000 € |

II - LOCATION salle Jeanne et Marius GROS

(Délibération en date du 21/07/2011)

Capacité : 200 personnes assises
Pas de cuisine

- | | |
|--|---------|
| • Manifestations – associations (non louée aux particuliers) | 350 € |
| • Caution..... | 1 000 € |

III - LOCATION SALLE ROBERT VALOIS & Halle du Randonneur

Salle Robert VALOIS : Capacité : 50 personnes assises

- | | |
|--|------|
| • Mise à disposition gratuite pour les associations. | |
| • Location pour une activité privée..... | 80 € |

Halle du Randonneur :

- | | |
|--|------|
| • Mise à disposition gratuite pour les associations. | |
| • Location pour une activité privée..... | 80 € |

IV - LOCATION DE MATERIEL (ancien mobilier)

- Tables et chaises

➔ **Pour les associations :**

- ✓ Le prêt du matériel sera gratuit,
- ✓ Livraison/reprise..... 40 €
- ✓ Caution....../..... 200 €
- ✓ Une fiche de location de matériel devra impérativement être remplie et remise au secrétariat de mairie dans tous les cas lors de la réservation.

➔ **Pour les particuliers (Violaysiens) :**

- ✓ La vaisselle ne sera pas louée et ne doit pas sortir de la salle.

- ✓ Seuls les tables et chaises pourront être louées comme suit :

➤ Tables non livrées avec 8 chaises par table..... 15 € la table.

➤ Livraison/reprise..... 40 €

➤ Caution..... 200 €

➤ Une fiche de location de matériel devra impérativement être remplie et remise au secrétariat de mairie dans tous les cas lors de la réservation.

- **ETUVE (délibération en date du 22/09/2011)**

Précision : L'étuve ne doit pas sortir de la salle.

L'étuve est mise à disposition gracieusement lors de la location de la salle.

- **CAFETIERE : CAUTION : 300 € (Montant inchangé)**

- **TARIFS VAISSELLE CASSEE (tarifs inchangés)**

	Prix casse
Grandes assiettes	3 €
Moyennes assiettes	3 €
Petites assiettes	3 €
Assiettes à soupe	3 €
Tasses à café	1 €
Verres Normandie 23 cl	2 €
Verres Normandie 16.5 cl	2 €
Flûtes 14.5 cl	2 €
Grands verres buvette	1 €
Petites verres buvette	1 €
Fourchettes	1 €
Couteaux	1 €
Grandes cuillères	1 €
Petites cuillères	1 €
Carafes en verre	3 €

V – LOCATION ESPACE VIOLAY 1004

Dans tous les cas de location une caution de 1 000 € est exigée.

Tarifs TTC pour les Associations et habitants de VIOLAY

Salle LINDER	250,00 €
HALL	350,00 €
HALL + CUISINE	450,00 €
HALL + LINDER	450,00 €
HALL + LINDER + CUISINE	500,00 €
HALL + DUSSUD + CUISINE	650,00 €
HALL + DUSSUD + LINDER + CUISINE	750,00 €

Associations : gratuité de la première location conservée avec participation aux fluides (eau, électricité, chauffage) de 60 Euros/jour de location (sous réserve que la salle soit rendue propre).

Exceptions :

Gratuité totale (pas de caution, pas de participation aux fluides) :

- *Don du sang** (collecte = gratuité totale – autres manifestations : gratuite sauf fluide)
- *Téléthon – Violay en rose*

Gratuité des locations avec participation de 60 € pour la consommation des fluides pour les associations suivantes :

- *Club de l'amitié* : la gratuité des locations sera poursuivie (selon convention) ;
- *Le sou des écoles*,
- *L'arbre de Noël des Ets LINDER*,
- *Amicale laïque* (selon convention, l'amicale laïque ayant rétrocédé sa salle à l'école – salle d'évolution) ;
- *Don du sang* (autres manifestations que la collecte)
- *Comité des Fêtes*

Tarifs TTC des locations extérieures

HALL + CUISINE.....	700,00 €
HALL + LINDER + CUISINE.....	800,00 €
HALL + DUSSUD + CUISINE.....	1 200,00 €
HALL + DUSSUD + LINDER + CUISINE	1 500,00 €
SALLE LINDER.....	600,00 €

(seule, sans la cuisine, pour réunions sans repas)

- Les tarifs pratiqués sont ceux en vigueur à la date de location et non à la date de signature du contrat.
- **Locations aux associations :**
 - 1^{ère} location gratuite toutes salles confondues.
 - Seules les Associations ayant leur siège social depuis plus d'un an bénéficieront de la gratuité de la salle pour la 1^{ère} location.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

VIOLAY, le 23 septembre 2025,

La secrétaire de séance,
Madame Colette COLLON

Le Maire
Véronique CHAVEROT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20251208-202507020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2025

Publication : 08/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le
Madame le Maire - 8 DEC. 2025
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON
Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.